



UNION EUROPÉENNE



Bruxelles, le 10 décembre 2010
(OR. en)
17712/10
PRESSE 341

Déclaration de la haute représentante, Catherine Ashton, au nom de l'Union européenne, sur la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre 2010

À l'occasion de la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre, l'Union européenne rend hommage aux nombreux défenseurs des droits de l'homme qui, dans le monde, consacrent leur vie à la promotion et à la protection des droits fondamentaux, énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous saluons et nous soutenons l'action de ces personnes courageuses qui travaillent à mettre fin aux violations des droits de l'homme où qu'elles se produisent dans le monde.

Cette année, la Journée des droits de l'homme met en avant le travail des défenseurs des droits de l'homme qui luttent contre les discriminations. La lutte contre toutes les formes de discrimination est une priorité pour l'UE, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses frontières. La discrimination peut prendre de nombreuses formes et l'UE coopère étroitement au combat que les militants de la société civile du monde entier mènent contre les discriminations. L'Union européenne demande à tous les gouvernements de faire en sorte que les lois et pratiques n'empêchent pas l'action légitime et pacifique menée en faveur des droits de l'homme conformément à la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme.

L'Union européenne apporte un soutien politique et financier à l'action des défenseurs des droits de l'homme. Pour la période 2007-2013, l'UE consacre 40 millions d'euros à leurs projets. Durant cette seule année, plus de 150 défenseurs des droits de l'homme gravement menacés ont reçu une aide de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). Le service européen pour l'action extérieure est fermement résolu à continuer de protéger et soutenir les défenseurs des droits de l'homme.

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

17712/10

1
FR

La Turquie, la Croatie*, l'ancienne République yougoslave de Macédoine* et l'Islande**, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels et la Norvège, pays de l'AELE membre de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, l'Arménie et la Géorgie se rallient à la présente déclaration.

* La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.

** L'Islande continue à être membre de l'AELE et de l'Espace économique européen.